

A HARNES, le 25 août 2021

# MAIRIE DE HARNES

DÉPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
DE LENS



Monsieur Philippe DUQUESNOY  
Maire de Harnes

Aux membres du Conseil Municipal

SECRETARIAT GENERAL

☎ : 03.21.79.42.74

**OBJET** : Convocation au Conseil Municipal

**Réf.** : JBT/SC

Affaire suivie par M. TISSERAND

Directeur Général des Services

Madame, Monsieur,

Conformément au I de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, je vous invite à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra exceptionnellement à la

**Salle des Fêtes – rue des Fusillés**  
**le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 19 heures 00.**

En raison de la situation sanitaire liée au Covid-19 et en application du II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, modifié par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, je vous informe que la réunion du Conseil Municipal se tiendra sans que le public soit autorisé à y assister.

Toutefois et afin que le caractère public de la réunion soit réputé satisfait, je vous informe également que les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Je vous précise que le passe sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant d'une collectivité, quel que soit le nombre de personnes y participant. Néanmoins, le respect des gestes barrières doit être assuré par, entre autres, **le port du masque.**

L'ordre du jour de la séance vous est transmis en annexe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



Maire de HARNES.

DUQUESNOY